

CONSTRUCTION | Québec dépose deux plaintes

PASCALLE BRETON

QUÉBEC — Comme il l'avait promis, le gouvernement du Québec a réagi hier à l'entrée en vigueur de la loi ontarienne qui pénalise les travailleurs québécois de la construction en déposant deux plaintes en vertu d'accords économiques bafoués.

La ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Lucie Papineau, a réactivé la plainte du Québec auprès du Secrétariat sur l'Accord canadien du commerce intérieur, tandis que son collègue Joseph Facal, président du Conseil du Trésor, a déposé une plainte en vertu de l'Accord de libéralisation des marchés publics entre le Québec et l'Ontario.

C'est ce qu'a expliqué hier le ministre du Travail, Jean Rochon, dénonçant une fois de plus les mesures mises en place par son homologue ontarien afin d'empêcher les travailleurs québécois de la construction d'avoir accès aux chantiers de construction de l'autre côté de la rivière des Outaouais.

L'Ontario est mécontent parce que ses travailleurs qui désirent accéder aux chantiers de construction québécois doivent se plier à des règles de compétence professionnelles, ce qui n'est pas le cas pour les travailleurs québécois. Depuis samedi, des mesures punitives sont en vigueur; les entreprises québécoises n'ont notamment plus le droit de soumettre leur candidature pour des projets de construction du gouvernement ontarien.

« Nous déplorons les actions de l'Ontario, a lancé M. Rochon. Nous espérons toujours reprendre les discussions et les négociations pour arriver à un renouvellement de l'entente avec les Ontariens. Mais tant que l'Ontario continue d'appliquer ses mesures légales, nous sommes obligés de prendre des mesures également. » Les fonctionnaires évaluent actuellement le dossier et il n'est pas exclu que des actions soient aussi intentées devant les tribunaux.

Hier, M. Rochon a aussi fait savoir que le bureau de liaison mis en place par Québec à l'intention des travailleurs de la construction est maintenant fonctionnel. Au cours des prochaines semaines, les travailleurs ontariens pourront s'y enregistrer et faire reconnaître leur formation. Lors de sa prochaine assemblée, la Commission de la construction doit aussi se pencher

Harel migre vers le centre... — de l'Assemblée nationale

ANDRÉ DUCHESNE

QUÉBEC — Identifiée depuis belle lurette comme une femme de gauche et longtemps assimilée aux orthodoxes du Parti québécois, la députée d'Hochelega-Maisonmeuve, Louise Harel, a migré vers le centre... de l'Assemblée nationale après avoir été élue à la présidence de la Chambre hier. Du coup, M^{me} Harel, députée depuis 1981, est devenue la première femme à présider l'institution en 210 ans d'histoire. Cette première arrive aussi après 40 ans de présence féminine à l'Assemblée nationale, comme M^{me} Harel l'a elle-même souligné en prenant la parole à la suite de son élection, en après-midi.

« Bien que les règles du combat politique et celles du débat parlementaire soient les mêmes, il est fort heureusement révolu le temps où, pour complimenter une femme exerçant une fonction publique, on lui disait qu'elle était le meilleur homme de l'équipe », a-t-elle lancé, déclenchant les éclats de rire de ses collègues tant du parti ministériel que ceux de l'opposition.

« Les femmes ont revendiqué et gagné le droit de rester des femmes, y compris dans l'arène politique. Je n'ai aucune prétention à l'effet que nous pouvons faire mieux en tant que femmes, mais j'ai la certitude que nous devons marquer notre différence pour le bénéfice de tous », a-t-elle aussitôt enchaîné.

Rappelant qu'elle devra désormais exercer un devoir de réserve et de neutralité, M^{me} Harel a tenu à saluer les électeurs de son comité et à les assurer qu'elle continuera à exercer son premier devoir d'élu, soit de les représenter comme elle le fait depuis maintenant 21 ans.

Comme cela avait été le cas pour son prédécesseur en mars 1999, à la reprise des travaux parlementaires suivant les élections générales du 30 novembre 1998, M^{me} Harel a été élue à la suite d'un vote secret. Et comme cela avait été le cas lors de l'élection de Jean-Pierre Charbonneau, elle aussi faisait face au député libéral de Jeanne-Mance, Michel Bissonnet. Bon joueur, ce dernier lui a fait la bise, comme plusieurs collègues d'ailleurs, à l'issue du vote dont le résultat est demeuré secret.

« Le scrutin secret est un progrès. Parce que les résultats, n'étant pas connus, font que les parlementaires demeurent à l'abri des consignes des partis. C'est cela l'objectif recherché », a déclaré M^{me} Harel au



Le premier ministre Bernard Landry (à droite) et le chef de l'opposition officielle Jean Charest accompagnent Louise Harel, élue hier présidente de l'Assemblée nationale. Photo PC

cours d'un point de presse où elle a souhaité que cette forme d'élection devienne permanente. Traditionnellement, le choix d'un président était fait par consentement entre les partis en Chambre.

Passée à l'histoire

C'est le premier ministre Bernard Landry qui, en prenant la parole pour rendre hommage à la nouvelle présidente de l'Assemblée nationale, a évoqué son enrachement dans la défense des causes progressistes. « Vous avez été à gauche, souvent trop aux yeux de vos dirigeants », a-t-il lancé. Alors qu'il était premier ministre, René Lévesque a eu souvent maille à partir avec M^{me} Harel qui se faisait régulièrement le porte-voix des radicaux du PQ de Montréal-Centre.

Pour M. Landry, ce n'est pas la première fois que sa collègue fait ainsi l'histoire. Alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité, elle a fait adopter la Loi sur l'équité sala-

riale (en 1996), loi que le premier ministre a qualifiée de « plus progressiste du monde entier ».

Il a évidemment abordé son passage aux Affaires municipales où elle a mené la réforme territoriale ayant conduit aux fusions, ce qui a suscité quelques murmures de mécontentement sur les bancs de l'opposition.

Prenant la parole, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, a saisi la balle au bond à propos des intérêts progressistes de M^{me} Harel en lui disant que les membres de l'opposition se trouvaient justement... à sa gauche à l'Assemblée nationale. Plus sérieusement, il a invité M^{me} Harel à « oublier » ses propres réalisations afin d'exercer son nouveau mandat qui commande, on le sait, la neutralité.

François Beaulne

La Chambre a aussi désigné à l'unanimité le député péquiste de Marguerite-d'Youville, François Beaulne, au poste de deuxième vice-président. Il remplace ainsi son collègue de Saint-Maurice, Claude Pinard, qui a connu une dernière session plutôt houleuse, notamment dans ses relations avec les députés libéraux.

Les deux autres vice-présidents qui demeurent en poste sont le député péquiste de Chauveau, Raymond Brouillet, et le libéral Michel Bissonnet.

La « vraie » session débutera ce matin à compter de 10h avec la reprise des travaux. Les libéraux s'en promettent d'ailleurs sur les questions de lobbyisme et annoncent le dépôt d'une motion à débattre sur l'existence de liens entre la firme Oxygène 9 dirigée par André Desroches, un proche de l'ex-ministre Gilles Baril, et le gouvernement.